

école nationale
supérieure
d'architecture
de paris-belleville

Compte-rendu
du CONSEIL D'ADMINISTRATION
9 février 2023

Etaient présents :

Collège des enseignants et chercheurs : Patrick Henry, Béatrice Jullien, Laetitia Lafont, Miguel Macian, Roberta Morelli, Jean-François Renaud,

Collège du personnel des filières administrative, technique et scientifique : Catherine Blain, Arnault Labiche, Anabel Mousset,

Collège des étudiants : Hugo Rota, Emma Schoentjes, Samuel Piolle,

Collège des personnalités extérieures : Jack-Yves Bohbot, Pierre Champenois, Alexandre Maistrot de la Motte,

Etaient excusés :

Collège des enseignants et chercheurs : Pascale Richter,

Collège des personnalités extérieures : Monsieur le Président de la Métropole du Grand Paris,

Assistaient avec voix consultative :

François Brouat, directeur,

Pascal Dal Pont, directeur adjoint,

Etaient également présents :

Murièle Fréchède, directrice des études.

Le directeur informe les membres présents que le Conseil d'administration se réunit en formation restreinte au vu des articles 6 et 20 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux Ecoles nationales supérieures d'architecture en vue de désigner les personnalités qualifiées au Conseil d'administration et à la Commission de la recherche. Ces personnalités qualifiées sont désignées par le Conseil sur la proposition du directeur.

Le directeur donne lecture du résultat des élections de décembre 2022 au Conseil d'administration pour les trois collèges des enseignants et chercheurs, des étudiants et du personnel des filières administrative, technique et scientifique. Il salue les nouveaux élus.

En vertu de l'article 6 du décret susvisé, le Conseil d'administration est présidé par son doyen d'âge.

M. Jack-Yves Bohbot, représentant la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, doyen d'âge, ouvre la séance à 14h45. Il constate que le quorum est atteint.

Un tour de table de présentation par chacun des administrateurs est effectué.

Il rappelle l'ordre du jour :

1. désignation des personnalités qualifiées du conseil d'administration (article 6 du décret 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux ENSA)
2. désignation des personnalités qualifiées de la commission de la recherche (article 20 du décret 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux ENSA).

Les curriculum vitae des personnalités proposées par le directeur ont été transmis à l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

1. Désignation des personnalités qualifiées du conseil d'administration :

Le directeur de l'ENSA Paris-Belleville propose aux administrateurs de désigner 5 personnalités qualifiées au Conseil d'administration dans les domaines de l'enseignement supérieur, de l'architecture, du patrimoine, du paysage, de la ville et des territoires. Il propose de renouveler 3 d'entre elles et d'en désigner 2 nouvelles suite à la décision de 2 administratrices de ne pas se représenter :

- M. Antoine Aubinais, architecte, directeur de Bellastock, en renouvellement de son mandat,
- M. Pascal Dayre, chef de service de l'Action Foncière de la Ville de Paris, en renouvellement de son mandat,
- M. Sylvain Lizon, directeur de la Villa Arson,
- Mme Frédérique Pain, directrice de l'ENSCI-Les Ateliers, en renouvellement de son mandat,
- Mme Marion Waller, urbaniste, directrice du Pavillon de l'Arsenal.

Un débat s'engage sur les désignations proposées par le directeur. Plusieurs administrateurs regrettent que les nouvelles personnalités désignées ne représentent pas plus les enjeux environnementaux. À propos de la désignation de la nouvelle directrice du Pavillon de l'Arsenal, un administrateur indique que l'action de la Ville de Paris a été discutée dans le cadre du projet « Réinventer Paris ». Certains administrateurs regrettent également que des personnalités plus fortes n'aient pas été proposées alors qu'il convient de porter haut et fort face au ministère la position des ENSA quant aux moyens qui leur sont alloués. Un administrateur interroge l'impact de la nomination d'une personnalité qualifiée venant de région au vu des enjeux de développement durable (déplacement province-Paris).

Le président de séance rappelle que la Région Ile-de-France peut également porter la parole de l'architecture et des ENSA.

Le directeur indique que tous les membres du CA peuvent porter, au sein de l'instance, les enjeux du développement durable, certains étant même particulièrement investis dans ce domaine.

Jean-François Renaud rappelle le débat tenu lors de la dernière réunion du Conseil d'administration sur la possibilité de recourir à la visioconférence pour assister à certaines séances. Il salue la proposition de nommer un directeur d'une école d'art au sein du Conseil d'administration pour ne pas rester dans un entre-soi des ENSA.

Une délibération pour chaque personnalité qualifiée est proposée au conseil d'administration :

Délibération n°1 :

Les membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent la désignation de M. Antoine Aubinais en tant que personnalité qualifiée du conseil d'administration :

Décompte des votes
Votants : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 15 (unanimité)

Délibération n°2 :

Les membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent la désignation de M. Pascal Dayre en tant que personnalité qualifiée du conseil d'administration :

Décompte des votes

Votants : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15 (unanimité)

Délibération n°3 :

Les membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent la désignation de M. Sylvain Lizon en tant que personnalité qualifiée du conseil d'administration :

Décompte des votes

Votants : 15

Contre : 0

Abstention : 3

Pour : 12

Délibération n°4 :

Les membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent la désignation de Mme Frédérique Pain en tant que personnalité qualifiée du conseil d'administration :

Décompte des votes

Votants : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15 (unanimité)

Délibération n°5 :

Les membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent la désignation de Mme Marion Waller en tant que personnalité qualifiée du conseil d'administration :

Décompte des votes

Votants : 15

Contre : 0

Abstention : 6

Pour : 9

2. Désignation des personnalités qualifiées de la commission de la recherche :

Le directeur de l'ENSA Paris-Belleville propose au Conseil d'administration de désigner en tant que personnalités qualifiées de la Commission de la recherche les enseignants-chercheurs ou les chercheurs dont les noms suivent :

- M. Antoine Fleury, géographe, chargé de recherche au CNRS, en renouvellement de son mandat,
- Mme Nathalie Roseau, architecte et ingénierie, professeure à l'École des Ponts, directrice de recherche au LATTS, en renouvellement de son mandat,
- M. Nicolas Tixier, architecte, professeur à l'Ensa de Grenoble, directeur du Cresson, en renouvellement de son mandat.

Une délibération pour chaque personnalité qualifiée est proposée au conseil d'administration :

Délibération n°1:

Les membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent la désignation de M. Antoine Fleury en tant que personnalité qualifiée de la Commission de la recherche :

Décompte des votes

Votants : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15 (unanimité)

Délibération n°2:

Les membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent la désignation de Mme Nathalie Roseau en tant que personnalité qualifiée de la Commission de la recherche :

Décompte des votes

Votants : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15 (unanimité)

Délibération n°3 :

Les membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent la désignation de M. Nicolas Tixier en tant que personnalité qualifiée de la Commission de la recherche :

Décompte des votes

Votants : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

3. Questions diverses :

Jean-François Renaud rappelle la situation qui est celle de l'ENSA de Normandie qui n'a pu rouvrir au second semestre faute de moyens. Il rappelle également qu'aucune candidature ne s'est manifestée pour la présidence de la CFVE faute de reconnaissance de la fonction sur le plan de la rémunération et des décharges de service. Les textes promis par la tutelle n'ont toujours pas été publiés. Arnault Labiche craint que le ministère déplace les moyens d'une ENSA vers l'autre pour résoudre les problèmes.

Le directeur rappelle que ce conseil d'administration siégeant en formation restreinte ne peut valablement voter de motion puisque les personnalités qualifiées, qui viennent d'être désignées, ne siègent pas.

Patrick Henry propose de voter une motion au prochain conseil d'administration.

Anabel Mousset préconise une action collective de toutes les Ecoles. Il y a une vraie question de souffrance au travail dans certaines Ecoles.

Pierre Champenois s'associe à la démarche. Il est indispensable de réunir l'ensemble des établissements d'enseignement de l'architecture dans cette action.

Laetitia Lafon indique qu'il faut dans un premier temps soutenir l'ENSA de Normandie, puis, dans un second temps, engager un mouvement plus large avec les 20 ENSA.

Catherine Blain s'interroge sur la suite qui a été réservée par le ministère de la culture à la tribune signée par l'ensemble des directeurs des ENSA. Le directeur lui répond que certains partenaires l'ont évoquée lors de leurs discours de Nouvel An.

Le point ne pouvant donner lieu à délibération au cours de la réunion, le président lève la séance à 13h45.

M. Jack-Yves Bohbot
Président de la séance

